

**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 3 SEPTEMBRE 2018**

(Convocation du 28 août 2018)

L'an deux mil dix-huit, le trois septembre à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de M. Daniel BAZIRE, Maire.

Etaient présents : D. BAZIRE, P. DESQUESNES, T. GIARD, J-Y. LETENNEUR, T. GADENNE, I. DUBOIS, F. FRANCOIS, J. HATEY, C. LEMORTELLEC, M. LERENDU,

Absents excusés : M. BINET, M-L. DESGROUAS, V. DESHOGUES (procuration à P. DESQUESNES), L. MARIE (procuration à C. LEMORTELLEC),

Absents non excusés : F. CHEDEVILLE,

Secrétaire de séance : I. DUBOIS.

Lecture du compte rendu de la réunion du 9 juillet 2018 approuvé à l'unanimité.

1. EXTENSION DU RESEAU ELECTRIQUE

a. RUE DES ALOUETTES

Le Conseil Municipal a décidé, lors de sa séance du 16 avril 2018, de déposer un certificat d'urbanisme opérationnel sur les parcelles AB 191 et AB 192, qu'elle possède, afin de vérifier s'il est possible de proposer 3 lots à bâtir sur ces parcelles.

Les services ERDF ont été consultés durant l'instruction de cette demande d'urbanisme : il en résulte qu'une extension du réseau électrique sur le domaine public, de 75 mètres, sous maîtrise d'œuvre du SDEM de la Manche, est à prévoir. Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal, un devis chiffrant, en application du barème en vigueur, le montant de la participation de la commune pour cette extension de 75 mètres, à 997,50 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, valide l'extension du réseau électrique « Rue des Alouettes », pour permettre l'alimentation électrique des 3 parcelles à construire, accepte le devis présenté par le SDEM de la Manche, avec une participation de la commune, d'un montant de 997,50 €, et autorise Monsieur le Maire à signer ce devis et à engager la dépense correspondante.

b. LA PLESSE

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que la commune a été saisie d'une demande de certificat d'urbanisme opérationnel par Monsieur Guillaume GODEFROY, pour la construction d'une maison d'habitation sur une partie des parcelles ZA 14 et A 172, située à « La Plesse », le long de la RD 597.

Les services ERDF ont été consultés durant l'instruction de cette demande d'urbanisme : il en résulte qu'une extension du réseau électrique sur le domaine public, de 180 mètres, sous maîtrise d'œuvre du SDEM de la Manche, est à prévoir. Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal, un devis chiffrant, en application du barème en vigueur, le montant de la participation de la commune pour cette extension de 180 mètres, à 1 890,00 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, valide cette extension du réseau électrique à « La Plesse », pour permettre l'alimentation électrique de cette parcelle à construire, accepte le devis présenté par le SDEM de la Manche, avec une participation de la commune,

d'un montant de 1 890,00 €, et autorise Monsieur le Maire à signer ce devis et à engager la dépense correspondante.

2. LOTISSEMENT « LES ORMES »

a. Raccordement sur le réseau d'assainissement collectif

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal, un devis du SMAAG – 50380 SAINT PAIR SUR MER, du montant de 2 953,62 € TTC, pour la création d'un regard de visite d'assainissement en vue du raccordement sur le réseau d'assainissement collectif du futur lotissement « Les Ormes ».

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, valide ce devis, autorise Monsieur le Maire à le signer et à engager la dépense correspondante.

b. Mise en place de la téléphonie et passage de la fibre optique

Pour la desserte en téléphonie et câblage fibre, du futur lotissement « Les Ormes », Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal 2 devis de « ORANGE Résoline » :

- un, d'un montant de 1 232,40 € TTC, pour la desserte en téléphonie,
- et un, d'un montant de 1 980 € TTC, pour les travaux de câblage en fibre optique

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, valide ces 2 devis de « ORANGE Résoline », pour la desserte en téléphonie et câblage fibre du futur lotissement « Les Ormes », autorise Monsieur le Maire à les signer et à engager les dépenses correspondantes.

3. LOGEMENTS SOCIAUX « RUE DE L'AUMONE » : DEVIS DE HUMIDITEC

Concernant les logements sociaux « Rue de l'Aumône », Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal, qu'à la demande de Monsieur MOULIN, Architecte, il est nécessaire de réaliser un traitement fongicide des murs sur une surface de 9 m². Pour cela, Monsieur le Maire présente un devis de l'Entreprise HUMIDITEC – 50490 SAINT SAUVEUR LENDELIN, d'un montant de 988,22 € TTC.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, valide ce devis, autorise Monsieur le Maire à le signer et à engager la dépense correspondante.

4. DECISIONS MODIFICATIVES

a. « Budget CAMPING » : Décision modificative n°2

Monsieur le Maire présente les virements de crédits et nouveaux crédits à inscrire au budget « Camping », nécessaires pour pouvoir payer l'association OSE, pour la mise à disposition d'un agent au camping, et l'entreprise SECURITE 50, pour le gardiennage du camping.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, adopte la décision modificative budgétaire suivante :

- | | |
|---|---------------|
| • D 61521 : Entretien bâtiments publics | - 14 000,00 € |
| • D 6218 : Autre personnel extérieur | + 14 000,00 € |

b. « Budget LOGEMENTS SOCIAUX » : Décision modificative n°1

Monsieur le Maire présente les virements de crédits et nouveaux crédits à inscrire au budget « Logements sociaux », nécessaires pour ré-inclure dans le budget, la construction et la réhabilitation des logements sociaux – Rue de l'aumône.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, adopte la décision modificative budgétaire suivante :

- | | |
|---|---------------|
| • D 2132 : Immeubles de rapport | + 20 000,00 € |
| • D 2313 : Immobilisations en cours - constructions | - 20 000,00 € |

5. UN POINT SUR LA SAISON ESTIVALE

a. Le marché estival

Le marché estival prend de l'ampleur, il y a de plus en plus de monde à le fréquenter.

26 commerçants sont présents.

Monsieur Jean-Yves LETENNEUR confirme qu'il est difficile de trouver des musiciens...et qu'il faudra prévoir un contrat type pour cette prestation.

Au vu de sa fréquentation, il faut poursuivre ce marché.

Monsieur le Maire remercie les conseillers pour leur implication et la Mairie de Bréhal, pour le prêt de la scène pour la musique.

b. Activités du camping

La saison est mitigée : en juillet, pas autant de monde que l'on aurait pu l'espérer, vu le très beau temps, en août, plus de monde.

Point à améliorer pour la saison prochaine : l'animation du camping.

c. Les gens du voyage

- 15 caravanes sur le stade de foot, début juillet,
- 100 caravanes sur l'aérodrome du 5 au 10 août 2018,

cela n'a pas été facile à gérer : Le Conseil Municipal comprend que la Communauté de Communes Granville Terre et Mer a des difficultés pour trouver un terrain sur son territoire, mais, en attendant, les communes, où les gens du voyage ont décidé de s'installer, doivent gérer, un peu seules, ce problème.

d. Qualité de l'eau de baignade

Courant août, le résultat des analyses des eaux de baignade n'était pas bon : la pratique de la baignade, par mesure de précaution, a été temporairement interdite du 14 août au 17 août 2018.

On espère que cela n'aura pas d'impact pour continuer à bénéficier du pavillon bleu l'année prochaine, surtout que nous ne connaissons pas les raisons de ces mauvais résultats.

6. ENQUETE PUBLIQUE : SMAAG

Une enquête publique sur le projet de révision du zonage d'assainissement se déroule du lundi 20 août 2018 au vendredi 21 septembre 2018, sur le territoire de compétence du Syndicat Mixte d'Assainissement de l'Agglomération Granvillaise, dont la commune de COUDEVILLE SUR MER fait partie.

Le Conseil Municipal a pris connaissance de cette enquête, qui propose sur la commune de réaliser la mise en place de l'assainissement collectif sur :

- Le « Moulin du Boscq », où 2 maisons sont concernées. Nous sommes sur une zone sensible près de la rivière du Boscq. Le réseau prévoit, en même temps, le raccordement du village « le Boscq » et « le Moulin du Boscq » à LONGUEVILLE, et « la Perdrière » à ANCTOVILLE SUR BOSQ. Un poste de relevage sera créé au « Moulin du Boscq » pour reprendre les effluents de ces 3 villages ;
- Le village « Le Grevesacq » comprenant une dizaine de maisons qui seront raccordées au réseau de refoulement venant de HUDIMESNIL ; un poste de refoulement sera créé ;
- La suppression d'une partie du village « Réviers » qui était dans le précédent zonage.

Le Conseil Municipal, après échanges, à l'unanimité,

- valide le zonage du « Moulin du Boscq » et du « Grevesacq » ;
- demande que le village « Réviers », comprenant douze maisons, soit intégré à cette révision compte-tenu :
 - de la longueur du raccordement de ces 12 maisons sur une distance de 300 mètres,
 - des remontées de nappes phréatiques qui ne correspondent pas réellement aux données de la DREAL (voir photos de janvier 2018 d'une maison en construction

dont le sous-sol est noyé). A cet endroit, la DREAL indique une profondeur de 2,5 à 5 m pour les infrastructures profondes,

- de la crainte de voir des problèmes sur les assainissements individuels dans un délai assez court,
- du passage de la conduite de refoulement sur cette route contiguë au village « Grevesacq », qui ne générera pas de coût important ;
- regrette que le village « Bouillon » ne soit pas intégré à cette révision et demande son intégration.

7. SYNDICAT MIXTE DE LA PERRELLE : RAPPORT D'ACTIVITES 2017

Monsieur le Maire présente le rapport d'activités 2017 du Syndicat Mixte de la Perrelle. Ce syndicat regroupe :

Nb de communes	Population totale	Population DGF	Tonnages OM collectés	Tonnages « Verres » collectés	Tonnages « monoflux » ⁽¹⁾ collectés
49	31 644	37 064	5 790 (+ 1.25 % par rapport à 2016)	1 772 (- 1.20 % par rapport à 2016)	1 803 (+ 5.61 % par rapport à 2016)

⁽¹⁾ Monoflux = emballages en plastique, métal, briques alimentaires, papier, carton et vieux papiers

Il gère la collecte, le transfert et le traitement :

- des ordures ménagères : la production d'ordures ménagères par habitant est de 183 kg/hab./an,
- de 143 Points d'Apports Volontaires (soit 438 conteneurs)
- et 4 déchetteries.

Ce rapport est public et permet d'informer les usagers du service.

Après présentation de ce rapport, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, adopte le rapport d'activités 2017 du Syndicat Mixte de la Perrelle.

8. COMMUNAUTE DE COMMUNES GRANVILLE TERRE ET MER : PRESENTATION DU SCHEMA DIRECTEUR VELO

La Communauté de Communes de Granville Terre et Mer veut développer la pratique du vélo, sur son territoire.

L'enjeu du schéma directeur vélo est de mettre en place les conditions nécessaires pour faire du vélo en toute sécurité sur le territoire de Granville Terre et Mer et d'inciter les citoyens à privilégier ce mode de déplacement.

Des groupes de travail sont mis en place à Granville Terre et Mer, et toutes les communes du territoire ont été consultées pour connaître les axes qu'elles souhaitent intégrer dans ce schéma directeur vélo. Notre commune a demandé que soient intégrés les axes suivants : « Coudeville Bourg - La plage », « Le bourg - La Lengronnerie », « Coudeville - Bréhal », et « la plage - Bréville sur Mer - Donville les Bains ».

9. EXTENSION DE PERIMETRE DU SDEM 50 - ADHESION DE LA COMMUNE DE TESSY-BOCAGE

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal d'un courrier du Syndicat Départemental d'Energies de la Manche, dans lequel, il demande l'avis de la commune sur l'adhésion de la commune nouvelle de Tessy-Bocage (Fervaches, Tessy-sur-Vire, Pont-Farcy) au SDEM de la Manche.

Vu, la délibération en date du 5 juillet 2018 par laquelle le comité syndical du SDEM de la Manche a accepté à l'unanimité l'extension de son périmètre d'intervention par l'adhésion de la commune de Tessy-Bocage,

Considérant que le syndicat doit consulter l'ensemble de ses membres concernant cette modification,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'accepter l'adhésion de la commune nouvelle Tessa-Bocage au SDEM de la Manche.

10. QUESTIONS DIVERSES

a. Acquisition d'un terrain aux consorts JOUENNE

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal, de la proposition faite par les consorts JOUENNE, pour l'acquisition par la commune et Monsieur et Madame FORTIN, des parcelles B 310 et B 311, situées près de l'église, d'une superficie totale de 68 a 07 ca, pour le prix de 11 000 € net vendeur.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- valide le prix de 11 000 € net vendeur, qui sera réparti de la manière suivante, suite à la division de la parcelle B 311, en 3 parcelles (B 1238, B 1239 et B 1240) :
 - Acquisition par Monsieur et Madame FORTIN **des parcelles B 310 et B 1238**, d'une superficie totale de 19 a 24 ca, pour le prix de 3 109,15 € ;
 - Acquisition par la commune **des parcelles B 1239 et B 1240**, d'une superficie totale de 48 a 83 ca, pour le prix de 7 890,85 €.
- donne son accord pour prendre en charge la moitié des frais de bornage, et la partie des frais de notaire concernant la commune,
- autorise Monsieur le Maire à signer l'acte de vente, ainsi que tous les documents relatifs à cette affaire, et à engager les dépenses correspondantes.

Il est précisé que la parcelle B 1240, acquise par la commune, sera transférée du domaine privé de la commune, au domaine public, pour acquérir le statut de voie communale, en continuité de la rue « le Clos des Pommiers ». Monsieur le Maire propose donc de transférer cette voie nouvelle du domaine privé vers le domaine public, dès l'achèvement des travaux.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, accepte le classement de la parcelle B 1240, future voie communale, en continuité de la rue « le Clos des Pommiers », dans le domaine public, à l'issue des travaux, et précise que le tableau des voies communales sera mis à jour quand le métrage linéaire de la voie sera établi.

b. Les locaux commerciaux

Incompréhension des commerçants suite à l'installation du marchand de gaufres et crêpes, près du Poste de Secours : après rencontre de ces 3 commerçants, qui demandaient le départ du marchand de gaufres, nous avons pu temporiser et garder le commerçant. Cet incident a permis de discuter avec les commerçants et leur dire ce qu'ils devaient changer, afin de rendre ces commerces plus attractifs. En parallèle, Monsieur le Maire souhaite que le Conseil Municipal lance une réflexion sur ces locaux commerciaux.

Changement de propriétaire :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que Madame VERVACKE et Monsieur DELAROQUE, locataires du box 1 des locaux commerciaux, ont décidé d'arrêter leur activité de location de vélos et de rosas, et présente une demande de Monsieur Vincent BRUNEAU. Ce dernier, actuellement responsable d'un mini-golf et d'un snack au parc public de DINAN et gérant d'une société de location de structures gonflables, souhaite reprendre cette activité, pour y développer la vente de glace, de barbe à papa, de confiserie, de café, thé, chocolat chaud, et toujours la location de rosas.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, valide la demande de Monsieur Vincent BRUNEAU, accepte de lui attribuer le box 1 des locaux commerciaux, et autorise

Monsieur le Maire à signer la convention d'occupation du domaine public avec lui, ainsi que tous les autres documents relatifs à cette affaire.

c. Forfait « électricité » pour les commerçants ambulants

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de créer un « forfait électricité » à 2 € par jour, en plus des droits de place (1,50 € le mètre), pour les commerçants ambulants qui ont besoin d'un branchement électrique pour leur activité, pour la saison 2018.

d. L'école

• **La rentrée scolaire**

A la rentrée scolaire, l'école compte 62 élèves répartis en 3 classes.

• **La téléphonie**

Monsieur Thierry GIARD, adjoint, explique au Conseil Municipal qu'il est nécessaire d'installer un mini standard à l'école. Il présente alors 3 devis.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, valide le devis de l'entreprise Daltoner, pour un montant de 1 398,74 € TTC, autorise Monsieur le Maire à le signer et à engager la dépense correspondante.

e. Travaux de réalisation d'un réseau passif de distribution en fibres optiques - Secteur Dorsale Granville/Bréhal

Manche Numérique lance les travaux de réalisation d'un réseau passif de distribution en fibres optiques - Secteur Granville/Bréhal : les travaux commenceront le 18 septembre 2018 au niveau du carrefour RD 971 - RD 924 à YQUELON en direction de BREHAL et se termineront sur le rond-point de la RD 971 - RD 13 (rond-point Agrial à Bréhal), entre le 22 octobre et le 4 novembre 2018.

Cela va entraîner des problèmes de circulation sur cette période ; la traversée du bourg se fera par alternat.

f. Le repas des aînés aura lieu le mercredi 3 octobre 2018.

Séance levée à 22 h 35 min

Le Maire,
Daniel BAZIRE